



Dreux, le 20 FEV. 2018

SOUS PREFECTURE DE  
L'ARRONDISSEMENT DE DREUX  
Pôle Citoyenneté - Sécurité  
Affaire suivie par : Mme Joëlle GIROUARD  
Tél : 02 37 27 72 00  
Fax : [pref02 37 46 80 72](tel:0237468072)  
Mèl : [pref-titres-dreux@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-titres-dreux@eure-et-loir.gouv.fr)

**Arrêté n° 2018-05 SP/DREUX  
portant habilitation dans le domaine funéraire  
de la Société anonyme OGF, 31, Rue de Cambrai 75019 PARIS pour la gestion  
du crématorium situé 10 Bis, Rue Paul Langevin 28300 MAINVILLIERS**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2223-19 à L 2223-46, R 2223-56 à R 2223-65, D 2223-34 à D 2223-39 et D 22223-100 à 2223-109 relatifs à l'habilitation funéraire ;

VU la convention de délégation de service public pour la construction et la gestion du crématorium de MAINVILLIERS en date du 13 février 2001 modifiée ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011357-0001 en date du 23 décembre 2011 portant habilitation de la gestion du crématorium pour une durée de 6 ans ;

VU la demande de renouvellement d'habilitation formulée par l'entreprise "S.A. OGF" en date du 31 janvier 2018 pour la gestion du crématorium situé 10 Bis, Rue Paul Langevin 28300 MAINVILLIERS ;

VU la décision de l'Agence Régionale de Santé en date du 17 janvier 2018 attestant de la conformité du crématorium situé 10 Bis, Rue Paul Langevin à MAINVILLIERS pour une durée de 6 ans ;

VU le dossier produit à l'appui de la demande ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2/2018 en date du 4 janvier 2018, portant délégation de signature au profit de Monsieur Wassim KAMEL, Sous Préfet de l'arrondissement de DREUX ;

SUR proposition de M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Dreux ;

**ARRETE**

**Article 1er** : L'entreprise "S.A. OGF", dont le siège social est situé 31, Rue de Cambrai 75019 PARIS est habilitée à exercer la gestion du crématorium situé 10 Bis, Rue Paul Langevin à MAINVILLIERS.

L'habilitation concernant cette activité est accordée pour une période de 6 ans à compter de la date du présent arrêté.

**Article 2** : Le numéro d'habilitation est 18-28-126.

**Article 3** : L'établissement est placé sous la responsabilité de M. Olivier BOZIER.

Place de la République – CS 80537 - 28019 Chartres Cedex – Standard : 02 37 27 72 00  
Horaires d'ouverture de la préfecture :  
Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h00-12h30 / 14h00-16h30 (le vendredi : 16h00)  
Pour les modalités de délivrance de titres, consulter [www.eure-et-loir.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.gouv.fr), rubrique "Démarches administratives"

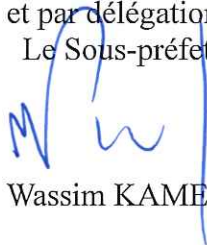


**Article 4** : Tout changement intervenant dans les éléments constitutifs de la demande d'habilitation fixés à l'article R 2223-57 du Code Général des Collectivités Territoriales doit être déclaré dans les deux mois au Sous-préfet qui a délivré l'habilitation.

**Article 5** : La demande de renouvellement devra parvenir à la Sous-préfecture de Dreux deux mois avant l'expiration de l'habilitation détenue.

**Article 6** : M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Dreux, M. le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, M. le Maire de MAINVILLIERS, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, M. le Délégué Territorial d'Eure-et-Loir de l'Agence Régionale de Santé du Centre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et notifié à la S.A. OGF.

Pour la Préfète,  
et par délégation,  
Le Sous-préfet



Wassim KAMEL

**Délais et voies de recours :**

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif : 28, rue Bretonnerie 45000 ORLEANS en application des articles R 421-1 et suivants du Code de justice administrative.